



Gingins, le 12 octobre 2021

CONSEIL COMMUNAL
1276 GINGINS

Extrait des décisions du Conseil communal de Gingins

Séance du 12 octobre 2021

Présidence : Cédric Gorgerat

Conseillers présents : 34

Conseillers excusés : 5

Conseiller absent : 1

Majorité absolue : 18

Arrêté d'imposition 2022*

Vu le préavis municipal N° 7 et après avoir entendu le rapport de la commission des finances, le Conseil communal a refusé le préavis par 22 NON et 11 OUI.

Le taux d'imposition communal de base pour l'année 2022 est reconduit tel qu'en 2021, à 60%.

Parc Jura vaudois – Charte 2023 - 2032

Le Bureau a nommé la commission chargée de l'étude du préavis N° 8 composée de Mme Fabienne Ruch et MM. Fabrice Gaumann, Alexandre Mestral, Johnny Bühler, Christian Lavanchy.

Prochaine séance du Conseil communal

Le jeudi 9 décembre 2021 à 18h30

Pour extrait conforme

Le Président



Cédric Gorgerat



La Secrétaire



Nathalie Haab

*Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP).